AFFAIRE N° 12. - Reconduction du contrat de location passé avec M. DUGUET pour l'installation d'un stand d'autos tamponneuses au Parc Plaisance

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Cher Collègues,

Ce contrat passé avec M. DUGUET arrive à expiration le 15 Mars prochain. M. DUGUET sollicite sa reconduction pour une nouvelle période de quatre mois.

Je crois devoir rappeler que le prix de location mensuel avait été fixé à 15 000 Frs.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 12 Avril 1966,
P/le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé : J. Duchard